Déclaration préalable de mobilité internationale (DPMI)

À renvoyer à sri@univ-tln.fr

Cette demande préalable sert à enregistrer les souhaits de mobilité et flux possibles. La DPMI est obligatoire pour tout départ à l'étranger. En parallèle, le dossier administratif doit être réalisé auprès de la composante, du laboratoire, du SRI et des partenaires.

Tout changement dans les destinations / la durée devra faire l'objet d'une déclaration supplémentaire.

NOM :.....

Prénom : .....

Date de naissance :.....

Email :.....

Numéro de téléphone : .....

Personnel/Enseignant
Service d'origine Choix de destination (Pays + Nom de l'Université/Entreprise/Organisation/Laboratoire) 3 vœux possibles 1er vœu : 2ème vœu : 3ème vœu : Durée : Dates de début et de fin prévues :

Personnel/Enseignant	Directeur de Service
NOM / Prénom : Date : Signature :	NOM / Prénom : A pris connaissance Date : Signature :

Université de Toulon -SRI-
CS 60584 / 83041 TOULON Cedex 9 / FRANCE
http://www.univ-tln.fr/Service-Relations-Internationales
E-Mail : sri@univ-tln.fr